Le Stage de Troisième

Obligatoire pour tous

Dates

- Du 15 au 17 Janvier 2024

  Pour les élèves de 3ème option « Parcours Monde Économique et Professionnel » : du 15 au 20 Janvier 2024

- Conseil : Il est temps d'y penser... !

Pourquoi ?

- Découvrir un ou plusieurs métiers

- Se questionner et construire son projet d'orientation

Les conventions de stage

- Trois exemplaires à compléter et à redonner au professeur principal :
  - 1 pour la famille
  - 1 pour le collège
  - 1 pour l'entreprise
- A remplir le plus tôt possible

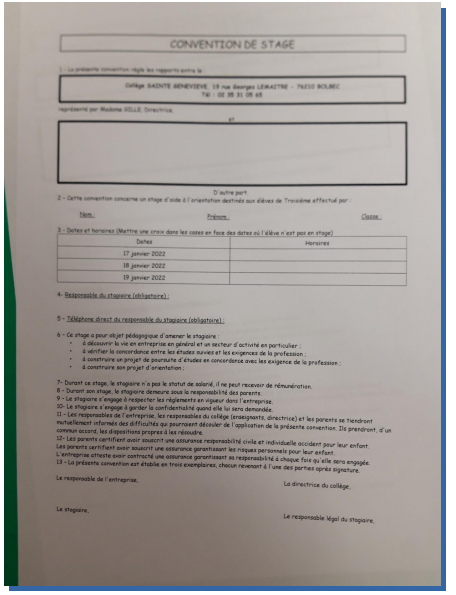

CONVENTION DE STAGE

1 - La présente convention règle les rapports entre le

Collège SAINTE GENEVIEVE, 19 rue Georges LEMAITRE - 76210 BOLBEC
Tél : 02 35 31 06 65

représenté par Madame GILLE, Directrice,

et

D'autre part,

2 - Cette convention concerne un stage d'aide à l'orientation destinés aux élèves de Troisième effectué par :

Nom : Prénom : Classe :

3 - Dates et horaires (Mettre une croix dans les cases en face des dates où l'élève n'est pas en stage)

Dates	Horaires
17 janvier 2022	
18 janvier 2022	
19 janvier 2022	

4- Responsable du stagiaire (obligatoire) :

5 - Téléphone direct du responsable du stagiaire (obligatoire) :

6 - Ce stage a pour objet pédagogique d'amener le stagiaire
- à découvrir le vie en entreprise en général et un secteur d'activité en particulier ;
- à vérifier la concordance entre les études suivies et les exigences de la profession ;
- à construire un projet de poursuite d'études en concordance avec les exigence de la profession ;
- à construire son projet d'orientation ;

7- Durant ce stage, le stagiaire n'a pas le statut de salarié, il ne peut recevoir de rémunération.
8 - Durant son stage, le stagiaire demeure sous la responsabilité des parents.
9 - Le stagiaire s'engage à respecter les règlements en vigueur dans l'entreprise.
10- Le stagiaire s'engage à garder la confidentialité quand elle lui sera demandée.
11 - Les responsables de l'entreprise, les responsables du collège (enseignants, directrice) et les parents se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient découler de l'application de la présente convention. Ils prendront, d'un commun accord, les dispositions propres à les résoudre.
12- Les parents certifient avoir souscrit une assurance responsabilité civile et individuelle accident pour leur enfant.
Les parents certifient avoir souscrit une assurance garantissant les risques personnels pour leur enfant.
L'entreprise atteste avoir contracté une assurance garantissant sa responsabilité à chaque fois qu'elle sera engagée.
13 - La présente convention est établie en trois exemplaires, chacun revenant à l'une des parties après signature.

Le responsable de l'entreprise,

La directrice du collège,

Le stagiaire,

Le responsable légal du stagiaire,

Évaluation

- 2 tuteurs au sein de l'école (suivi du stage/aide à la rédaction)
- Un guide méthodologique est donné avant le stage pour préparer le rapport.

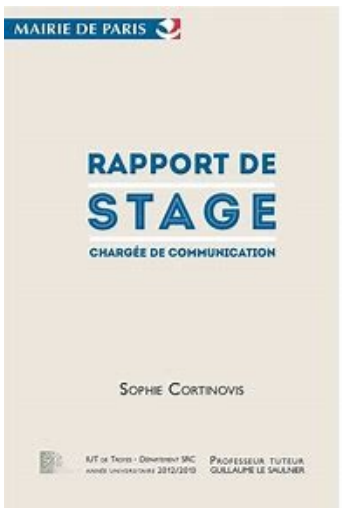

- Rapport de stage à réaliser pour valider les compétences ciblées le 15 mars 2024.

Stage en entreprise (vacances)

- Pendant la première semaine des vacances de préférence.

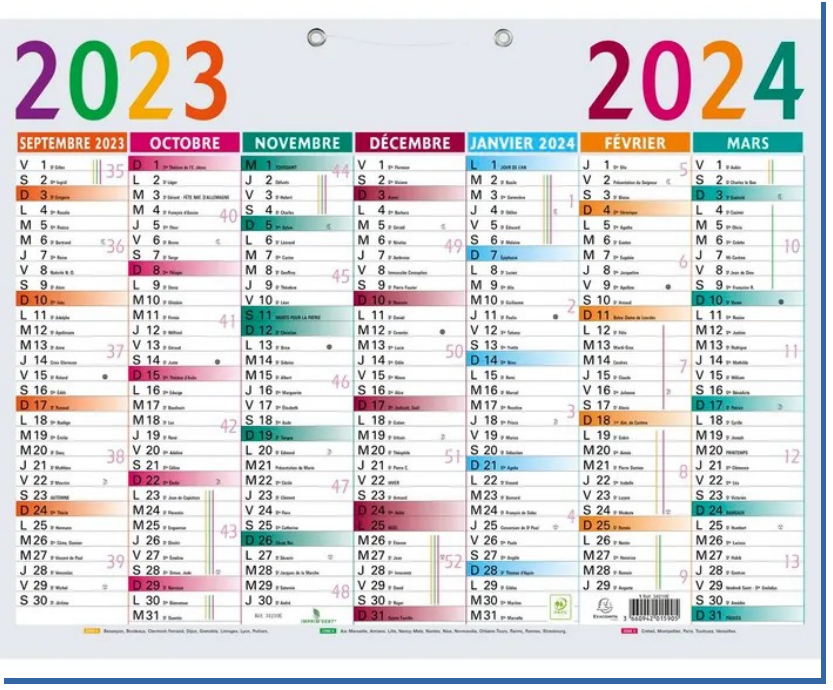

Pertinence du stage

- Lieu choisi en lien avec le choix d'orientation
- Ne pas céder à la facilité